



PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Arrêté n° 16.04 du 04 JAN. 2016
portant organisation de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Bourgogne-Franche-Comté

La préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté,

*Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Christiane BARRET préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfète de la Côte-d'Or ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de M. Jean-Philippe BERLEMONT au poste de directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le rapport de présentation de l'organisation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Bourgogne-Franche-Comté ;

Considérant le fait que les agents qui auraient choisi la modalité de travail en site distant pourront continuer d'en bénéficier, quelle que soit l'issue de l'expérimentation de celle-ci ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

de Bourgogne et de Franche-Comté et du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de la Côte d'Or, réunis en formation conjointe le 11 décembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Bourgogne-Franche-Comté a son siège à Dijon.

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Bourgogne-Franche-Comté est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional et départemental :

1/ Des services régionaux, à savoir :

- une mission régionale et interdépartementale de contrôle et d'évaluation (MRIICE),
- un pôle des politiques sportives,
- un pôle des politiques sociales,
- un pôle des politiques de jeunesse, égalité citoyenneté,
- un pôle des politiques de formation, certification, emploi,

2/ Une direction départementale déléguée de la Côte d'Or, à savoir :

- un pôle des politiques sociales de l'hébergement et du logement,
 - un pôle jeunesse, sport, vie associative,
 - une unité « politique de la ville »,
 - une unité « personnes vulnérables »,
- placés sous l'autorité du directeur départemental de la cohésion sociale de la Côte d'Or,

3/ Un secrétariat général commun.

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées en annexe.

Article 3 :

Les services régionaux sont :

3-1/ La mission régionale et interdépartementale d'inspection, de contrôle et d'évaluation (MRIICE) qui est chargée d'élaborer, coordonner, mettre en œuvre le programme régional d'inspection contrôle évaluation. Elle développe l'expertise du réseau chargé de l'inspection, du contrôle et de l'évaluation.

3-2/ Le pôle des politiques sportives qui est chargé du pilotage et de la mise en œuvre des politiques relatives au sport de haut-niveau, au sport professionnel, à la médecine du sport, à la prévention du dopage et la lutte contre le trafic de produits dopants, au développement des pratiques sportives, aux équipements sportifs. Il pilote l'allocation des ressources budgétaires dédiées au sport et en assure la gestion.

3-3/ Le pôle des politiques sociales qui est chargé du pilotage et de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté, d'inclusion sociale et d'hébergement des demandeurs d'asile. Il pilote l'allocation des ressources et exerce les missions dévolues à l'autorité de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux. Il assure le suivi des juridictions sociales (TASS-TCI)

3-4/ Le pôle des politiques de jeunesse, égalité citoyenneté qui est chargé du pilotage et de la mise en œuvre des politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, d'intégration, de citoyenneté et d'égalité des chances.

Il coordonne l'ensemble des dispositifs d'égalité et de citoyenneté

Il pilote et met en œuvre les programmes du commissariat général à l'égalité des territoires relatifs au volet social de la politique de la ville.

Il pilote l'allocation des ressources budgétaires dédiées à la jeunesse, l'égalité, la citoyenneté, l'intégration et gère les crédits affectés aux programmes régionaux de la politique de la ville.

3-5/ le pôle des politiques de formation, certification, emploi qui pilote et met en œuvre les actions de formation, de certification et de développement de l'emploi dans les métiers des secteurs sociaux, paramédicaux, de la jeunesse et des sports.

Il coordonne l'ensemble des dispositifs de développement de l'emploi et de l'apprentissage du ressort de la DRDJSCS.

Article 4 :

La direction départementale déléguée de la Cote d'Or est composée de :

4-1/ L'unité « politique de la ville » qui coordonne les services de l'Etat et les délégués du préfet qui mettent en œuvre la politique interministérielle de la ville. Elle met en œuvre, dans le cadre du contrat de ville, les partenariats institutionnels et assure l'instruction et le suivi d'actions et de dispositifs partenariaux financés par l'Etat.

4-2/ L'unité « personnes vulnérables » qui a pour objectif d'améliorer la protection et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Son action concerne le champ du handicap, en faveur duquel elle assure le pilotage ou le suivi d'instances stratégiques et techniques et la gestion de dispositifs spécifiques, les questions médicales relatives aux fonctionnaires ainsi que les politiques en direction des majeurs protégés et des pupilles de l'Etat.

4-3/ Le pôle des politiques sociales de l'hébergement et du logement qui assure le pilotage des politiques sociales en matière d'hébergement, d'accès et de maintien dans le logement ainsi que l'organisation et la mise en œuvre des dispositifs et des moyens existants. Il a pour objectif d'améliorer la protection, l'accompagnement et l'inclusion sociale des personnes sans-abri ou mal logées et des demandeurs d'asile.

4-4/ Le pôle « jeunesse, sport et vie associative » qui est chargé du pilotage des politiques en faveur de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement citoyen et des sports. Il accompagne les projets dans le secteur de l'éducation populaire, assure le suivi des accueils collectifs de mineurs (ACM) et seconde les collectivités dans la mise en œuvre des politiques éducatives. Il assure le développement des activités physiques et sportives sur le département et exerce le contrôle de ces activités dans le respect du code du sport.

Article 5 :

Le secrétariat général commun est chargé du pilotage des ressources humaines, de la gestion des moyens de fonctionnement et de la logistique, du projet immobilier et des systèmes d'information.

Il comprend une mission d'appui au pilotage chargée des études, de l'observation sociale, du contrôle de gestion et de la communication.

Le secrétariat général coordonne la mise en œuvre du projet de modernisation.

Article 6 :

L'organisation décrite aux articles 2 à 5 est mise en place à la date de publication du présent arrêté.

Article 7:

L'arrêté du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de la Cote d'Or est abrogé.

Article 8 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bourgogne-Franche-Comté et le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

La préfète,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'd.' followed by a flourish and a horizontal line.

ANNEXE

Organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de la région Bourgogne-Franche-Comté

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Secrétariat général commun	Unité des ressources humaines	Dijon
	Unité moyens généraux, techniques et logistiques	Dijon
	Unité systèmes d'information	Dijon
	Mission d'appui au pilotage	Dijon
Mission régionale et interdépartementale de contrôle, d'inspection et d'évaluation	Sans objet	Dijon
Pôle politiques sportive	Unité excellence sportive	Dijon
	Unité développement des pratiques sportives	Dijon
Pôle politiques sociales	Unité hébergement accès au logement	Dijon
	Unité appui à la tarification	Dijon
	Unité protection des personnes vulnérables et lutte contre la pauvreté	Dijon
Pôle politiques de jeunesse, égalité citoyenneté	Unité programmation et gestion budgétaire	Dijon
	Unité jeunesse, vie associative	Dijon
	Unité engagement des jeunes, service civique	Dijon
	Mission transversale égalité citoyenneté	Dijon
Pôle politiques de formation, certification emploi	Unité jeunesse et sport	Dijon
	Unité sociale et paramédicale	Dijon
	Mission transversale emploi apprentissage	Dijon

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Pôle politiques sociales de l'hébergement	Unité inclusion sociale	Dijon

et du logement	Unité accès au logement des personnes défavorisées	Dijon
	Unité maintien dans le logement des personnes défavorisées	Dijon
Pôle jeunesse, sport, vie associative	Unité politiques sportives	Dijon
	Unité jeunesse et citoyenneté	Dijon
	Unité vie associative et engagement	Dijon
Unité politique de la ville		Dijon
Unité personnes vulnérables		Dijon